

DÉLIBÉRATION

N° 20190221-12

Thiers Dore on Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

E0

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants:

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Farida LAÏD
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE RACINE CESSION DE TERRAINS A L'ENTREPRISE SN BOIS

Rapporteur: Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20190221-20190221_12-DE

Regu le 08/03/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°2012-116 de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise du 18 octobre 2012 fixant le prix de vente des terrains de la zone de Racine.

Considérant la proposition d'achat de la société SN BOIS pour un terrain d'une surface d'environ 3 120 m² extrait des parcelles ZC 62 et ZC 57, au prix de 5,35 € HT du m².

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 3 120 m² extrait des parcelles ZC 62 et ZC 57, au prix de 5,35 € HT du m², à la société SN BOIS ou à toute personne morale pouvant s'y substituer,
- Exprime sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois,
- Autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS: 55

Conseillers présents : 43

Non-participation: 1

Serge PERCHE

Pour: 54 Contre:

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le President,

Représentés: 12

Tony BERNARD, Maire de Châteldon